

**Etude de faisabilité du maintien
et du développement de l'Elevage
Site NATURA 2000 des Coteaux et de la Vallée de la Lauze**

Rapport d'activité



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. PRESENTATION DE L'ETUDE | 5 |
| II. ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET SON EMPRISE TERRITORIALE SUR LE SITE NATURA 2000 | 6 |
| A. Méthodologie..... | 6 |
| B. L'élevage : une activité agricole structurante menée par une population en pleine activité | 6 |
| 1. Des exploitants individuels entre 40 et 54 ans... .. | 6 |
| 2. ...avec un système de polyculture-élevage à orientation de naisseur bovin | 7 |
| 3. L'agriculture : mode principal de mise en valeur du site..... | 7 |
| 4. Les éleveurs : premier gestionnaire des milieux naturels | 8 |
| 5. Une répartition inégale sur le territoire | 10 |
| C. Des espaces sans vocation agricole affirmée | 10 |
| 1. Typologie des propriétaires | 10 |
| a) Un éclatement des propriétaires des parcelles sans usage..... | 10 |
| b) La gestion précaire : des propriétaires ne souhaitant pas d'engagement | 10 |
| c) Les propriétaires gestionnaires | 10 |
| 2. Des îlots potentiels de reprise..... | 11 |
| 3. Des milieux en mauvais état de conservation | 11 |
| D. Conclusion..... | 12 |
| III. EVOLUTION DE L'ELEVAGE SUR LE SITE NATURA 2000 | 13 |
| A. Une population vieillissante | 13 |
| B. ... qui va exploiter près de la moitié des surfaces | 14 |
| C. Le vieillissement touche l'ensemble du site..... | 15 |
| D. Une forte diminution du nombre d'exploitations | 15 |
| E. Le devenir des exploitations..... | 15 |
| 1. Continuer d'exploiter après 60 ans : la réponse majoritaire..... | 15 |
| 2. Quelles surfaces concernées ? | 17 |
| 3. Les conséquences pour le territoire : de fortes disparités | 18 |
| F. Les stratégies d'évolution | 19 |
| 1. Conserver l'exploitation..... | 19 |
| a) Continuer l'activité agricole au delà de 60 ans..... | 19 |
| b) Concilier garde patrimoniale et gestion | 19 |
| c) Gestion déléguée à un éleveur | 19 |
| 2. Vendre ou louer l'outil de production à un agriculteur..... | 19 |
| 3. Vendre à un non agriculteur | 19 |
| a) Abandon de l'activité agricole..... | 19 |
| b) Gestion du milieu par des « animaux de compagnie » | 19 |
| IV. RECENSEMENT DES BESOINS ET DES FREINS AU MAINTIEN ET AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE..... | 20 |
| A. Quels sont les besoins des éleveurs en activité ?..... | 20 |
| 1. Accessibilité aux droit bovins | 20 |
| 2. Accessibilité aux MAE | 20 |
| 3. Aménagements parcellaires : clôtures et points d'eau..... | 20 |
| B. Quels freins ?..... | 21 |
| 1. Manque de moyens financiers..... | 21 |
| 2. Difficulté de la gestion au quotidien des charges administratives..... | 21 |
| 3. Des conditions de reprise difficiles : les principaux blocages..... | 21 |
| a) Le bail : objet de controverse | 21 |
| b) Le prix du foncier..... | 21 |

| | |
|--|-----------|
| V. PROPOSITIONS D’ACTIONS | 22 |
| A. Démarche transmission-reprise | 22 |
| 1. Animation territoriale..... | 22 |
| 2. Mobilisation des outils existants | 22 |
| 3. Mutualisation des expériences..... | 22 |
| B. Revalorisation du critère NATURA 2000 dans l’attribution de la PMTVA | 22 |
| C. Projets de zonages pour la mise en œuvre des MAE..... | 22 |
| D. Intégration dans le Plan Ovin | 23 |
| E. Amélioration des conditions de travail | 23 |
| F. Filières et débouchés : des évolutions à apporter ? | 23 |
| G. Les nouveaux arrivants et le monde agricole : un dialogue à instaurer pour mieux se connaître | 23 |
| H. Conclusion : un constat partagé autour de la nécessité d’une animation soutenue..... | 23 |
| VI. CONCLUSION..... | 25 |
| ANNEXES | |
| RESUME | |
| MOTS-CLES..... | |

I. Présentation de l'étude

La zone des coteaux de l'Astarac est traditionnellement une zone d'élevage bovin et ovin. Ces pratiques ont permis le développement et le maintien de milieux remarquables : prairies naturelles, prairies humides, landes à orchidées imbriquées dans une mosaïque paysagère.

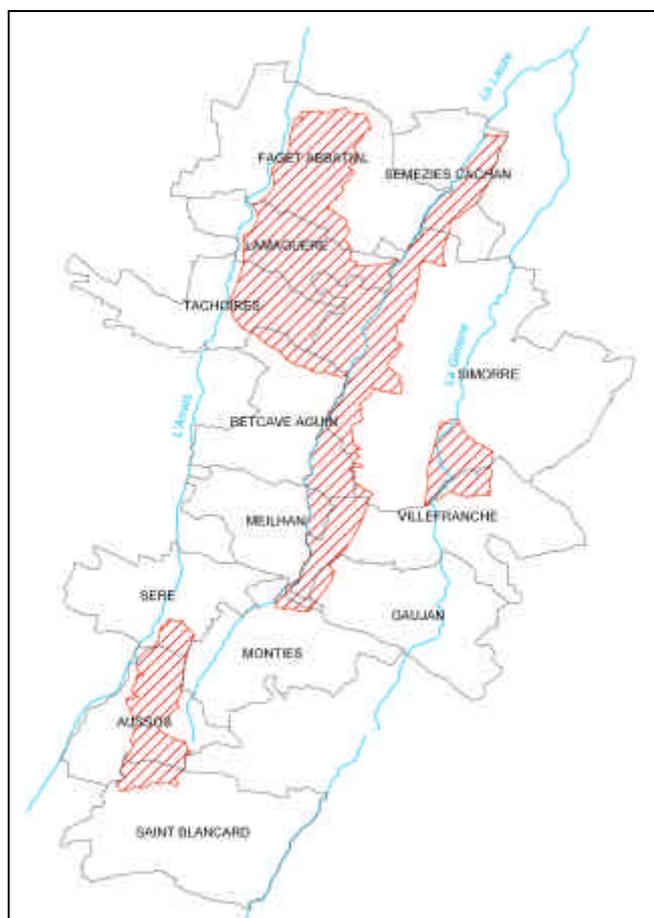
Cette diversité a été notamment reconnue au niveau européen par la mise en place d'un site NATURA 2000 sur les Coteaux de la Lauze, de la Gimone et de l'Arrats sur les communes d'Aussos, Betcave-Aguin, Faget-Abbatial, Gaujan, Lamaguère, Meilhan, Monties, Saint-Blancard, Semezies-Cachan, Sère, Simorre, Tachoures, Villefranche d'Astarac.

Le document d'objectifs du site NATURA 2000 affiche comme volonté le maintien des pratiques d'élevage dans les coteaux, synonymes de conservation des habitats naturels et des espèces.

La qualité de ces milieux dépend directement des usages qui se sont profondément modifiés. La déprise fait partie des menaces qui ont été identifiées par le document d'objectifs.

L'étude de faisabilité du maintien et du développement du pâturage doit donc identifier les menaces de déprise sur les terres de coteaux et mettre en œuvre des pistes d'actions pour y maintenir l'activité d'élevage

Cette étude qui s'inscrit dans les propositions du document d'objectifs, s'avère nécessaire à la mise en œuvre des actions de conservation des habitats.



II. Etat des lieux de l'activité agricole et son emprise territoriale sur le site NATURA 2000

A. Méthodologie

D'une part, l'analyse de l'activité agricole et plus spécifiquement de l'élevage s'appuie sur la liste des agriculteurs réalisant une déclaration PAC ayant au moins une parcelle dans la zone NATURA 2000 ou contiguë au périmètre. La sélection des éleveurs dans cette liste se fait par croisement avec un référentiel des demandeurs de droits PMTVA (Prime au Maintien de Troupeau de Vaches Allaitantes) ou PBC (Prime à la Brebis ou à la Chèvre). Les éleveurs sont enquêtés sur la base d'un questionnaire faisant ressortir les points-clés de l'exploitation (notamment la structure et les systèmes et moyens de production), l'avenir de l'exploitation pour les plus de 55 ans ainsi que les attentes et les besoins. Lors de cette phase, le public des cédants potentiels (exploitants âgés de plus de 55 ans) a été préférentiellement ciblé.

Annexe 1 : fiches d'enquête

D'autre part, l'état des lieux de l'emprise territoriale se base notamment sur une analyse cartographique croisant d'une part les données relatives aux habitats naturels (prairies et landes) et d'autre part les informations sur l'utilisation agricole des parcelles (extrait anonymé de la PAC graphique).

Le croisement de ces deux types d'informations fait apparaître des zones non couvertes (des « zones blanches ») par l'activité agricole.

Par la suite il s'agit de compléter et d'affiner cette première appréciation par un approfondissement de l'usage ou du non-usage des parcelles et d'expliquer le décalage entre les données d'occupation recueillies lors des déclarations PAC et la réalité de la gestion des terres.

Ainsi à titre d'exemple, n'apparaissent pas les parcelles :

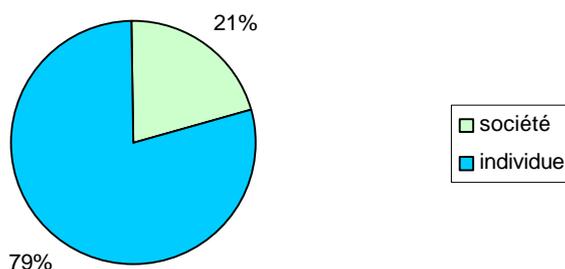
1. gérées directement par les propriétaires
2. dont le statut foncier n'est pas assuré (bail verbal, parcelle en vente...)
3. ne rentrant pas dans le système d'exploitation (landes appartenant à une exploitation céréalière ...)

B. L'élevage : une activité agricole structurante menée par une population en pleine activité

1. Des exploitants individuels entre 40 et 54 ans...

Le recensement fait apparaître 76 exploitants possédant un atelier élevage recouvrant des situations différentes en terme d'occupation et d'utilisation des milieux dans la zone NATURA 2000 : de la parcelle de subsistance à la totalité de l'exploitation en passant par une unique parcelle de cultures.

La structure de l'exploitation d'élevage dans le territoire des Coteaux de la Lauze est très majoritairement individuelle. Les formes sociétaires ne représentent que 21 % des exploitations.



La répartition des éleveurs par tranche d'âge est la suivante :

- Exploitants de moins de 40 ans : 18,18 %
- Exploitants de 40 à 54 ans : 42,42 %
- Exploitants de 55 à 64 ans : 27,27 %
- Exploitants de plus de 64 ans : 12,12 %

(N.B : la répartition par âge ne tient pas compte des formes sociétaires).

2. ...avec un système de polyculture-élevage à orientation de naisseur bovin

L'analyse des orientations principales des exploitations montre que la production de bovin viande naisseur concerne 60 des 76 éleveurs de la zone. Le reste se partage entre bovin lait (2 exploitations) et ovins.

A noter que cette dernière production bénéficie d'installations récentes d'agriculteurs ayant un profil hors cadre familial.

Seuls 17% des exploitants sont uniquement éleveurs : la situation majoritaire reste la polyculture-élevage

3. L'agriculture : mode principal de mise en valeur du site

La répartition de l'usage du site montre la prépondérance de l'activité agricole. Sur les 3 600 ha du site NATURA 2000 :

- 2 194 ha (soit 61 %) sont gérés directement par les agriculteurs
- 243 ha (soit 6,75 %) n'ont pas d'usage
- 72 ha (soit 2%) sont exploitées par les agriculteurs de façon précaire (pas de bail...)
- 56 ha (soit 1,5%) bénéficient d'une gestion directe par les propriétaires
- Le reste des surfaces (988 ha soit 27,4 % du site) n'entrent pas dans les surfaces à potentiel agricole (bois, bâtis, lacs...)

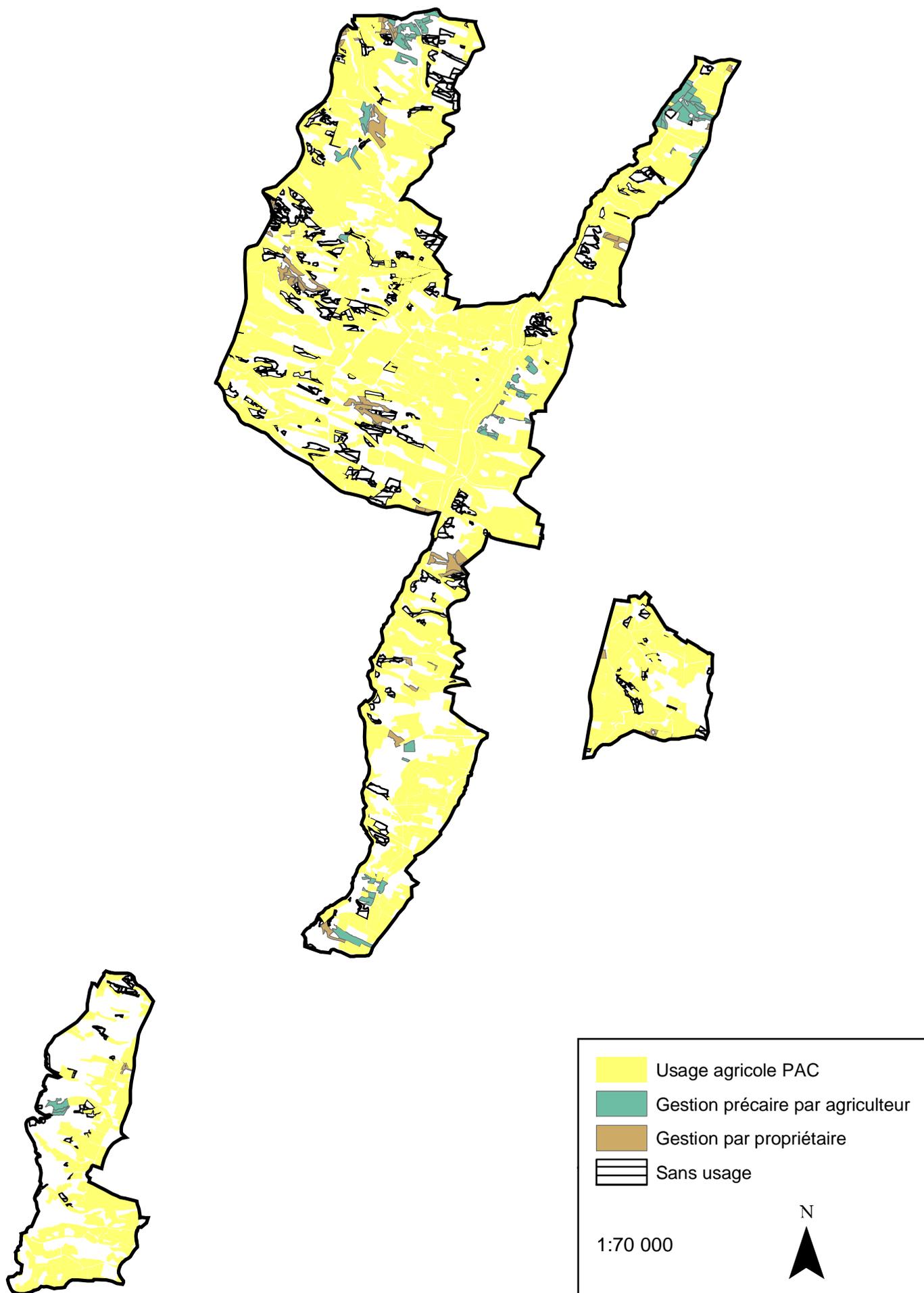
N.B : 30 ha non réaffectées

Si l'on analyse au niveau du site NATURA 2000 l'usage des milieux herbagers (définition au sens large : prairies, landes, fourrés soit environ 1500 ha), l'activité agricole reste prédominante :

- Gestion par les agriculteurs : 1 106 ha (soit 74%)
- Sans usage : 224 ha (soit 15 %)
- Gestion « précaire » : 72 ha (soit 4,8 %)
- Gestion par les propriétaires : 55,2 ha (soit 3,6 %)

N.B : 24,5 ha non réaffectées

Les différents modes de mise en valeur



Deux phénomènes sont à noter. D'une part, près de 20 % des milieux herbagers sont soit sans usage soit en gestion précaire. D'autre part, les propriétaires gèrent directement 3,6 % des milieux herbagers contre 1,5 % tout milieu confondu.

Si l'on ne considère que les landes et les prairies au sens strict, les propriétaires gèrent très majoritairement des milieux herbagers : 7,5 ha de landes et 47,46 ha de prairies dont 12,5 ha d'intérêt communautaire.

La gestion précaire concerne 17,13 ha de landes et 53,71 ha de prairies dont 12,88 ha d'intérêt communautaire.

Les parcelles à l'heure actuelle ne faisant l'objet d'aucun usage représentent 153,54 ha de landes et 40 ha de prairies dont 13,8 ha d'intérêt communautaire.

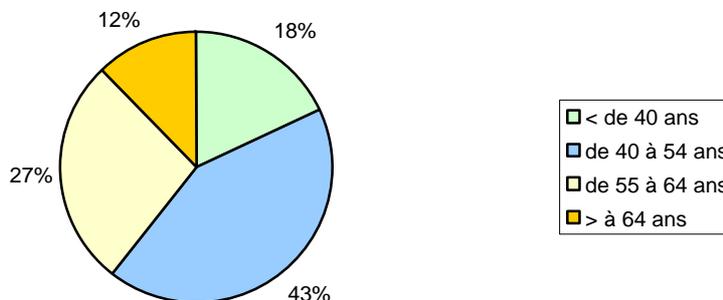
Carte 1 : Les différents modes de mise en valeur

4. Les éleveurs : premier gestionnaire des milieux naturels

N.B : les chiffres prennent en compte les surfaces en gestion précaire.

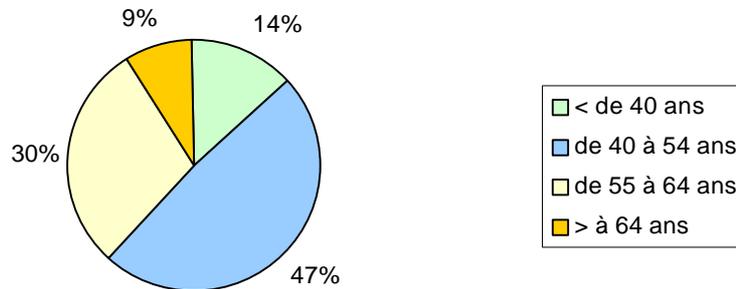
Rappel de la répartition en 2007 des éleveurs en fonction de l'âge :

Répartition des éleveurs en fonction de l'âge en 2007

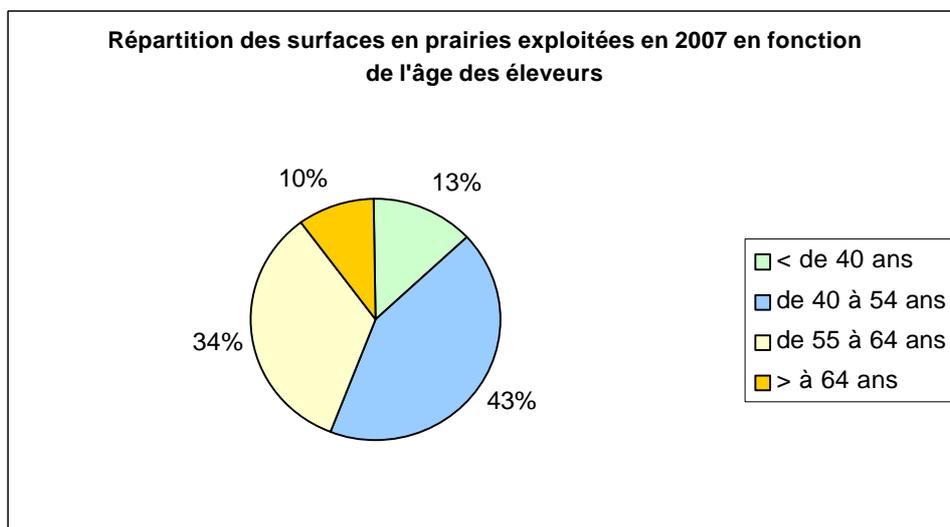
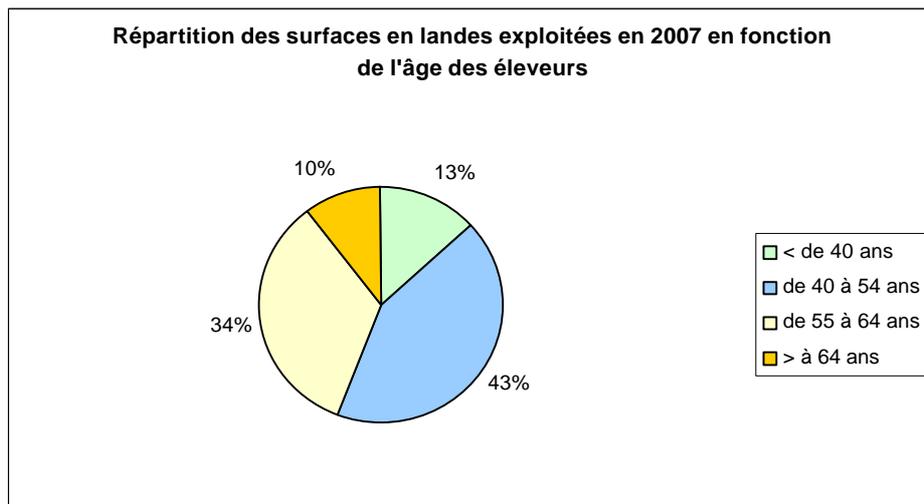


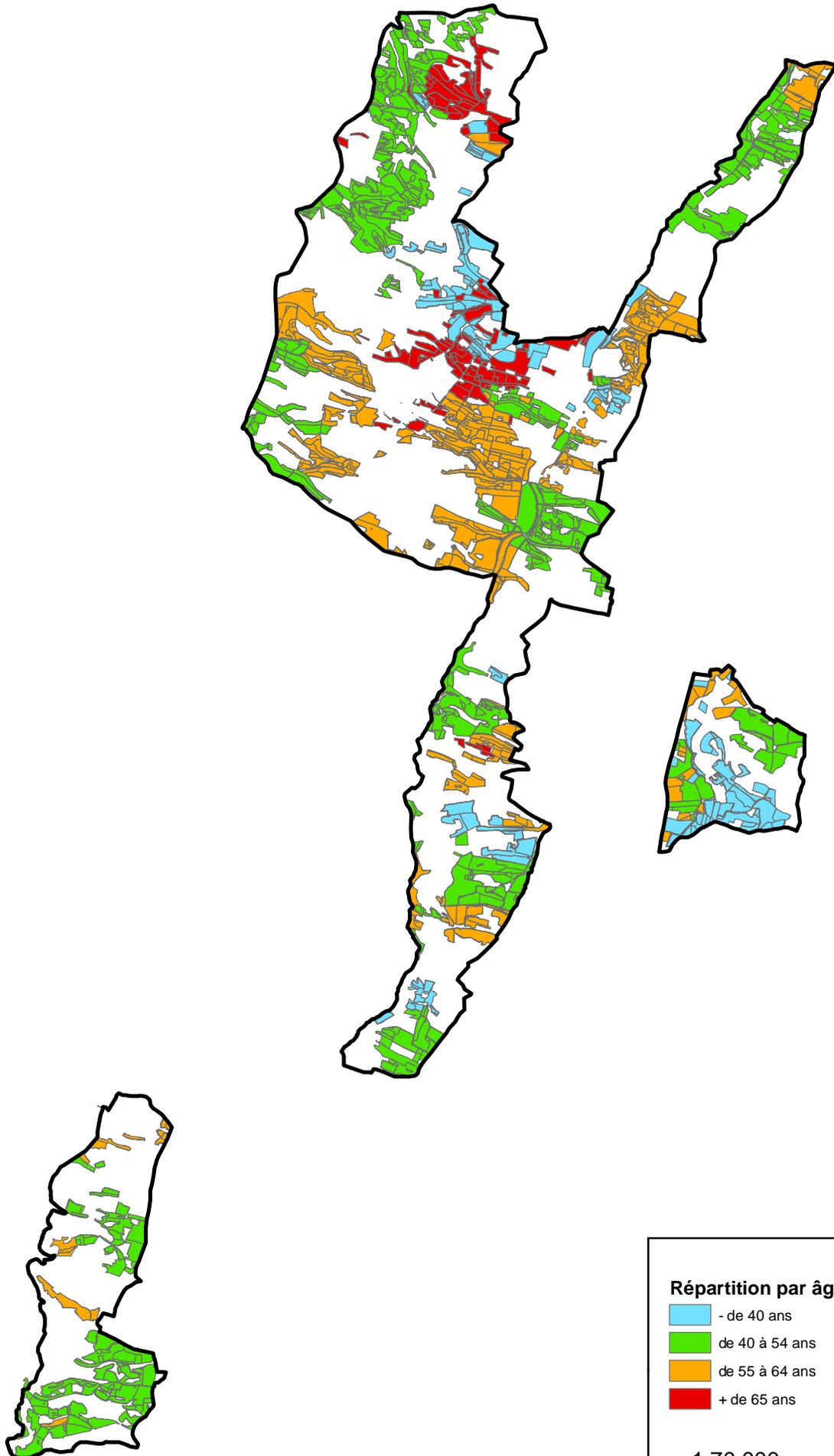
Les éleveurs de la tranche 40-54 ans représentent 43 % de l'ensemble des éleveurs. Ce sont également eux qui majoritairement valorisent les milieux naturels (47%).

Répartition de la surface exploitée en 2007 en fonction de l'âge des éleveurs



Ce constat se vérifie tant pour les prairies que les landes. Il faut toutefois noter que les éleveurs de plus de 55 ans exploitent autant de prairies que la tranche 40-54 ans (44 % contre 43%).





Répartition par âge en 2007

- de 40 ans
- de 40 à 54 ans
- de 55 à 64 ans
- + de 65 ans

1:70 000

5. Une répartition inégale sur le territoire

Deux noyaux principaux exploités par des éleveurs de plus de 65 ans se détachent dans la zone centrale du site NATURA 2000. Ces exploitations ont un profil atypique car il s'agit pour les exploitants de préserver le patrimoine foncier familial.

Les autres parcelles correspondent à deux exploitants retraités qui ont conservé des parcelles de subsistance.

La zone centrale entre Tachaires, Simorre, Bectave-Aguin et Lamaguère regroupe le plus d'éleveurs de la tranche 55 –64 ans.

Carte 2 : Emprise territoriale des éleveurs en fonction de l'âge en 2007

C. Des espaces sans vocation agricole affirmée

1. Typologie des propriétaires

a) Un éclatement des propriétaires des parcelles sans usage

Ces milieux herbagers constituent les habitats naturels et les habitats d'espèces à préserver sur le site NATURA 2000 des Coteaux de la Lauze. Leur abandon peut s'expliquer en partie par la typologie de leurs propriétaires, dressée à partir des informations recueillies lors des entretiens.

A une mosaïque de milieux naturels répond de multiples propriétaires à statut agricole divers :

- Les propriétaires à statut agricole :
 - o L'agriculteur éleveur dont les parcelles sont trop éloignées du siège d'exploitation ou des îlots à vocation élevage : les contraintes techniques l'ont poussé ou le poussent à ne plus mettre en valeur ces milieux.
 - o L'agriculteur céréalier : ces îlots herbagers ne rentrent pas dans le système d'exploitation ou bien les parcelles recensées comme habitat naturel notamment les prairies ont un statut PAC différent (généralement gel). Dans ce cas, la menace est moins l'abandon qu'une remise en culture.
- Les propriétaires à statut non agricole :
 - o Le propriétaire foncier qui n'est pas sur place et dont la parcelle est isolée au milieu d'un îlot potentiel
 - o Le propriétaire foncier présent et occupant un espace important retiré du système productif
 - o Un territoire abandonné à cause d'un morcellement de propriétaires éloignés ou absents

b) La gestion précaire : des propriétaires ne souhaitant pas d'engagement

La gestion précaire concerne des parcelles qu'un agriculteur exploite sans lien contractuel avec le propriétaire. Le plus souvent celui-ci ne veut pas s'engager dans un bail rural car il considère que les contraintes sont trop importantes (durée de 9 ans, conditions de reprise...).

c) Les propriétaires gestionnaires

Suite à l'achat d'une parcelle à bâtir ou d'une maison avec terrain, le propriétaire devient gestionnaire d'un milieu herbager. La gestion s'effectue par le pacage d'animaux de compagnie herbivores : moutons ou chevaux principalement.

2. Des îlots potentiels de reprise

Les parcelles sans valorisation sont présentes sur l'ensemble du site NATURA 2000. Aucune des zones n'est épargnée par ce phénomène.

Carte 1 : Les différents modes de mise en valeur

Bien que certaines parcelles soient difficilement réintégrables dans une exploitation (cas des îlots de landes isolés au milieu de parcelles en cultures), il apparaît à l'analyse de la carte qu'il existe des îlots potentiels de reprise pour ces terres sans usage. Deux options peuvent être envisagées :

- Le renforcement des exploitants existants
- La réintégration lors de l'installation d'un nouvel agriculteur

3. Des milieux en mauvais état de conservation

En terme d'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire:

- 207,12 ha en bon état de conservation
- 201,59 ha en état de conservation moyen
- 151,33 ha en mauvais état de conservation
- 98,14 ha en très mauvais état de conservation

En croisant ces informations avec l'usage des milieux, on obtient le tableau suivant qui présente l'état de conservation des habitats naturels (en pourcentage) en fonction des types de gestion :

| | Gestion par agriculteur | Gestion précaire | Gestion par propriétaire | Sans usage |
|-------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|------------|
| Bon état | 41,41 | 22,83 | 72,83 | 7,25 |
| Etat moyen | 30,15 | 34,19 | 12,37 | 35,10 |
| Mauvais état | 19,68 | 35,25 | 14,20 | 30,13 |
| Très mauvais état | 8,76 | 7,73 | 0,59 | 27,52 |

NB : les calculs ne tiennent pas compte des habitats comme les prairies enfrichées qui ne sont pas des habitats naturels d'intérêt communautaire mais qui après restauration pourraient reconquérir ce caractère.

Les milieux naturels sans usage sont à plus de 50 % en mauvais ou très mauvais état. Le mauvais état des milieux naturels gérés par les agriculteurs peut s'expliquer par une sur-exploitation ou une sous-exploitation. La gestion par propriétaire s'avère positive car les milieux naturels sont à plus de 70 % en bon état.

Si l'on détaille l'état de conservation en fonction des milieux prairies ou landes, on obtient les résultats suivants :

| | Gestion par agriculteur | | Gestion précaire | | Gestion par propriétaire | | Sans usage | |
|-------------------|-------------------------|--------|------------------|--------|--------------------------|--------|------------|--------|
| | Prairies | Landes | Prairies | Landes | Prairies | Landes | Prairies | Landes |
| Bon état | 53,99 | 24,30 | 53,11 | 0,06 | 88,91 | 39,60 | 2,56 | 7,76 |
| Etat moyen | 31,92 | 26,24 | 27,87 | 38,94 | 9,34 | 18,65 | 70,99 | 31,20 |
| Mauvais état | 8,77 | 31,10 | 19,02 | 47,46 | 1,76 | 39,93 | 10,73 | 32,24 |
| Très mauvais état | 5,33 | 18,35 | | 13,54 | | 1,82 | 15,72 | 28,80 |

Parmi les milieux naturels sans usage, un quart des prairies sont en mauvais ou très mauvais état de conservation tandis que les landes le sont à plus de 60%.

Plus généralement si l'on compare l'état de conservation des prairies et des landes, celles-ci sont en plus mauvais état de conservation que les prairies. Toutefois dans le cas de la gestion par les agriculteurs, la répartition entre état moyen ou bon et mauvais ou très mauvais état est de 50%. L'exception reste la gestion par les propriétaires : une majorité de landes (58,25%) se classe en bon état ou état moyen. Il faut nuancer car les surfaces concernées sont faibles au regard de celles gérées par les agriculteurs. De plus ce sont généralement des milieux qu'ils gèrent depuis peu de temps.

D. Conclusion

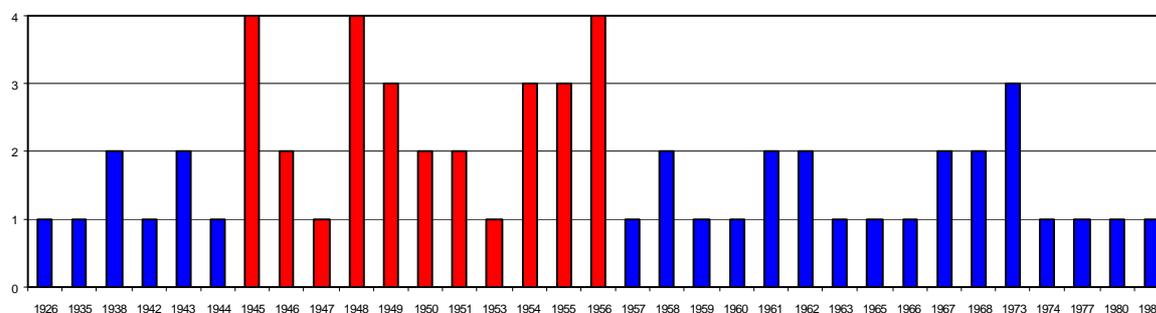
L'agriculture, et plus spécifiquement l'élevage, façonne ce territoire même si la déprise amoindrit son influence.

Celle-ci s'explique en partie par la diversité et le type des propriétaires.

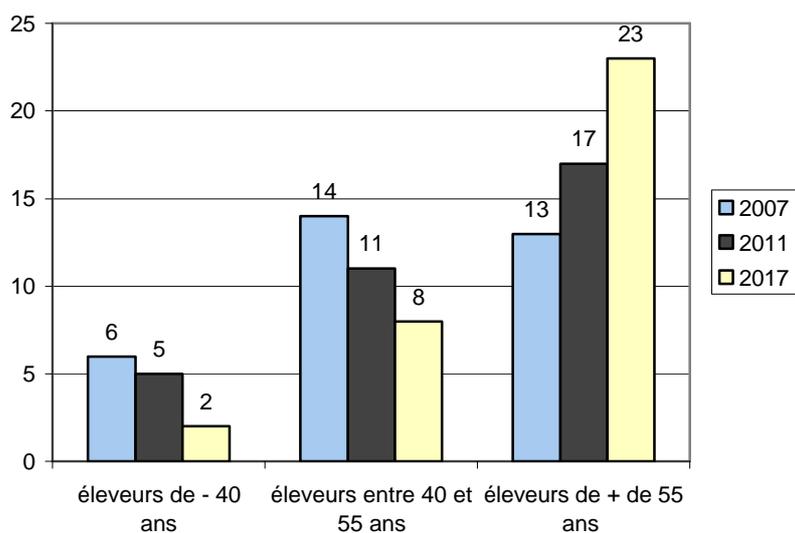
III. Evolution de l'élevage sur le site NATURA 2000

A. Une population vieillissante ...

La population des éleveurs est vieillissante : 29 exploitants ont entre 50 et 62 ans.



En se projetant en 2011 et 2017, la tendance se confirme.

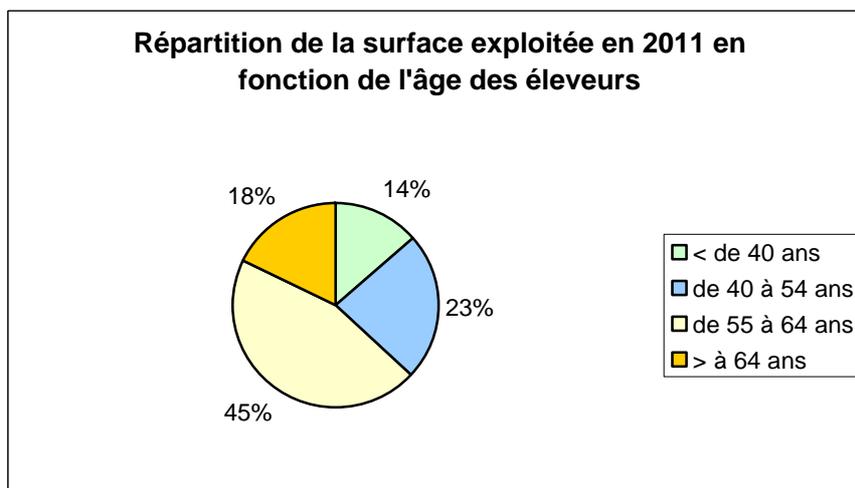
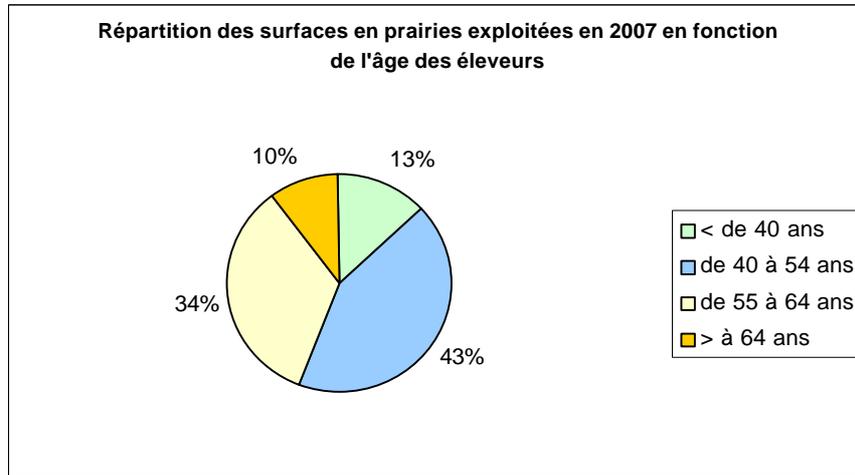


Soit en terme de pourcentage et en projection linéaire

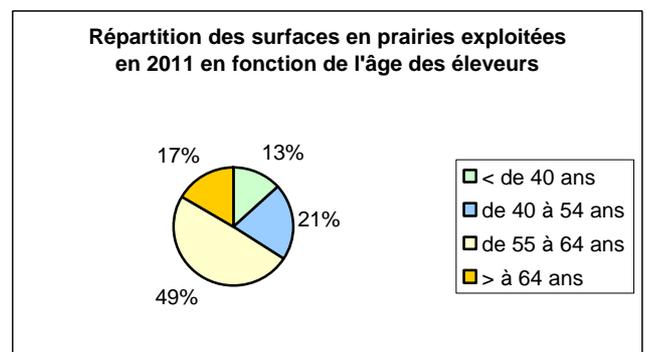
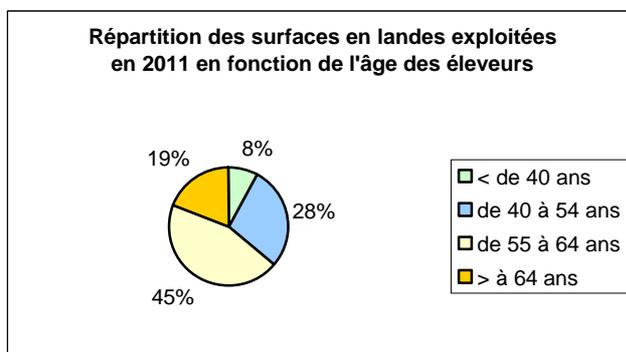
| Age | 2007 | 2011 |
|----------------|---------|---------|
| < de 40 ans | 18,18 % | 15,15 % |
| de 40 à 54 ans | 42,42 % | 33,33 % |
| de 55 à 64 ans | 27,27 % | 27,27 % |
| > à 64 ans | 12,12 % | 24,24 % |

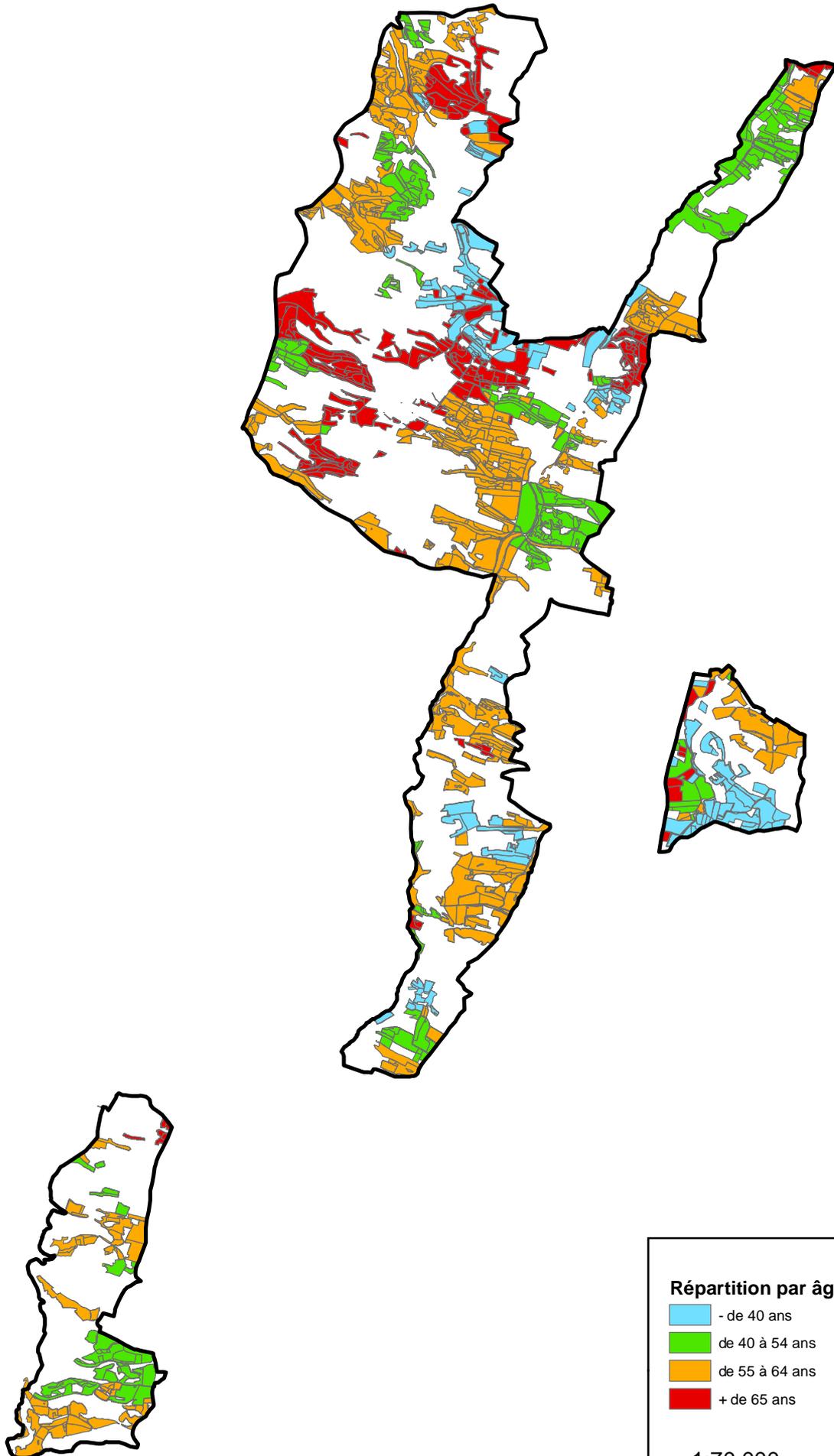
B. ... qui va exploiter près de la moitié des surfaces

En 2011, la tranche des 55-64 ans gèrera 45 % des surfaces alors qu'en 2007 ce sont les 40-54 ans. Si l'on prend comme référence les éleveurs de plus de 54 ans, ils exploiteront près des 2/3 des surfaces.



On retrouve la même répartition au niveau des landes et des prairies.





Répartition par âge en 2011

-  - de 40 ans
-  de 40 à 54 ans
-  de 55 à 64 ans
-  + de 65 ans

1:70 000

C. Le vieillissement touche l'ensemble du site

Contrairement à 2007 où les éleveurs de plus de 65 ans se concentraient sur la partie centrale, le phénomène touche l'ensemble du site avec un net basculement dans la tranche des 55-64 ans.

Carte 3 : Emprise territoriale des éleveurs en fonction de l'âge en 2011

D. Une forte diminution du nombre d'exploitations

En analysant la répartition par tranche d'âge des exploitants individuels pour lesquelles les dates de naissance étaient disponibles (60 exploitants), on peut faire une projection à 5 et 10 ans. En considérant 65 ans maximum comme âge de départ à la retraite (prise en compte des évolutions des parcours de vie qui nécessitent de dépasser l'âge de 60 ans pour disposer d'une retraite à taux plein) ce sont respectivement au minimum 14 exploitants individuels qui vont disparaître en 2011 et 26 en 2017 ce qui représente 23 % et 43 %.

E. Le devenir des exploitations

La question du devenir de l'exploitation a été posé à l'ensemble des éleveurs ce qui a permis de prendre en compte les exploitants âgés de moins de 55 ans qui souhaitent cesser l'activité avant 60 ans.

Le choix devait s'effectuer parmi les possibilités suivantes :

- continuer d'exploiter
- céder à mon conjoint plus jeune (pour x années)
- installation fils/fille à titre principal (reprise directe ou association temporaire puis reprise)
- fils/fille déjà installé (avec moi ou à côté) : prendra ma suite à titre principal
- reprise par fils/fille en double activité, en limitant ce qui prend trop de temps
- céder à mes enfants non agriculteurs, qui feront ce qu'ils voudront
- louer ou vendre à des voisins
- céder à un jeune agriculteur qui pourrait s'installer hors cadre familial
- intégrer progressivement un associé non familial sur l'exploitation
- rendre les fermages et garder le reste comme "parcelle de subsistance"
- boisement
- friche
- autre cas (préciser)

Dans le cas de la cession à un agriculteur, il était demandé si celui-ci était éleveur ou non.

Le traitement des réponses a entraîné des regroupements (par exemple : souhaite continuer : regroupe « continuer d'exploiter » et « céder à mon conjoint plus jeune » car l'exploitation continuera de fonctionner de la même façon) et des redistributions de réponses (dans le cas d'un repreneur, seul a été pris en compte le critère « éleveur »).

1. Continuer d'exploiter après 60 ans : la réponse majoritaire

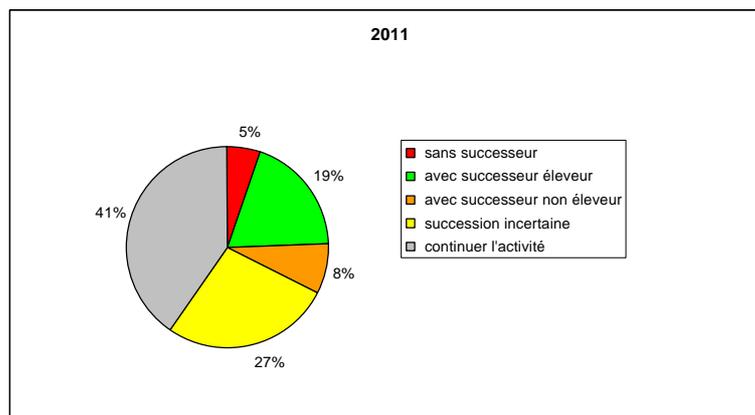
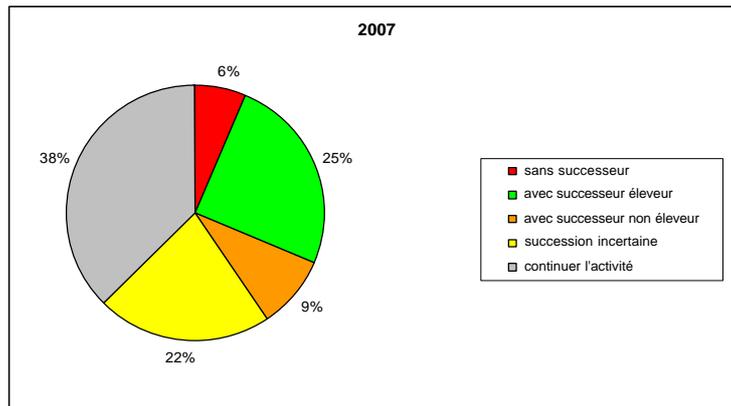
Au total le devenir s'échelonne comme suit :

- Eleveur sans successeur : 2
- Eleveur avec successeur éleveur : 8
- Eleveur avec successeur non éleveur : 3
- Succession incertaine : 7
- Souhaite continuer (comprend les parcelles de subsistance pour les déjà retraités) : 12

- Exploitant encore en activité (moins de 55 ans) : 43

La même question a été posée à l'échéance de 2007 : les proportions varient légèrement mais les résultats sont sensiblement les mêmes.

- Eleveur sans successeur : 2
- Eleveur avec successeur éleveur : 7
- Eleveur avec successeur non éleveur : 3
- Succession incertaine : 10
- Souhaite continuer (comprend les parcelle de subsistance pour les déjà retraités) : 15
- Exploitant encore en activité (moins de 55 ans) : 38



La présence très importante des agriculteurs de plus de 60 ans est renforcée par deux phénomènes :

- L'activité sur les parcelles de subsistance
- Le maintien du lien et de l'aide parentale sur les exploitations : personne ressource pour le maintien de l'élevage chez un agriculteur plus jeune

Il faut nuancer le faible taux d'éleveur sans successeur, les exploitants se déclarant difficilement dans cette catégorie et préférant se prononcer sur une succession incertaine. La remarque précédente peut également s'appliquer au cas de la vente

De plus, les éléments suivants n'ont jamais été cités :

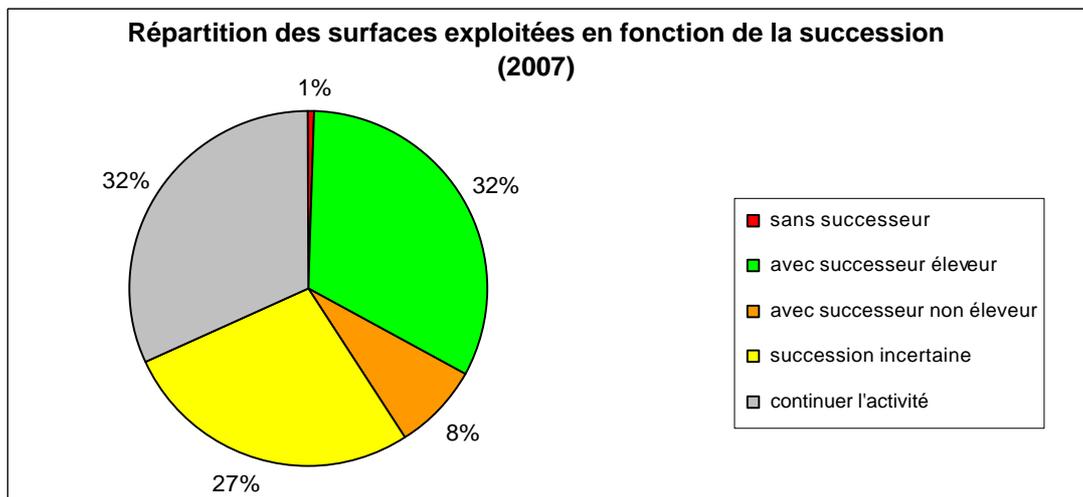
- céder à un jeune agriculteur qui pourrait s'installer hors cadre familial
- intégrer progressivement un associé non familial sur l'exploitation
- rendre les fermages et garder le reste comme "parcelle de subsistance"

- boisement
- friche

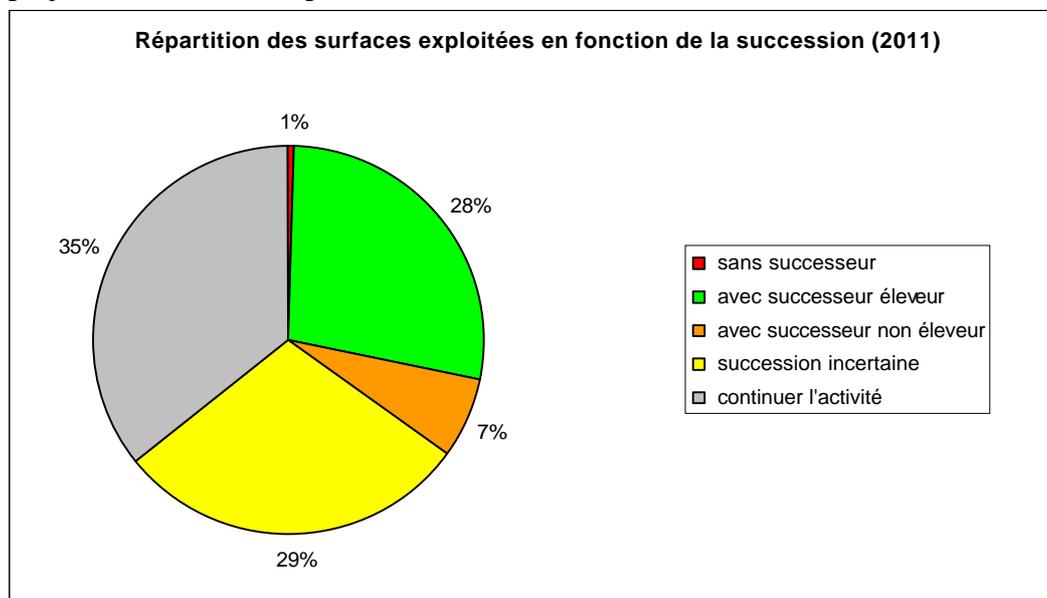
2. Quelles surfaces concernées ?

27 % des surfaces appartiennent à des exploitants dont la succession est incertaine et près d'un tiers à des exploitants qui vont continuer leur activité au delà de 60 ans.

Il faut noter que seulement un tiers des exploitants a un successeur qui va continuer l'activité d'élevage.



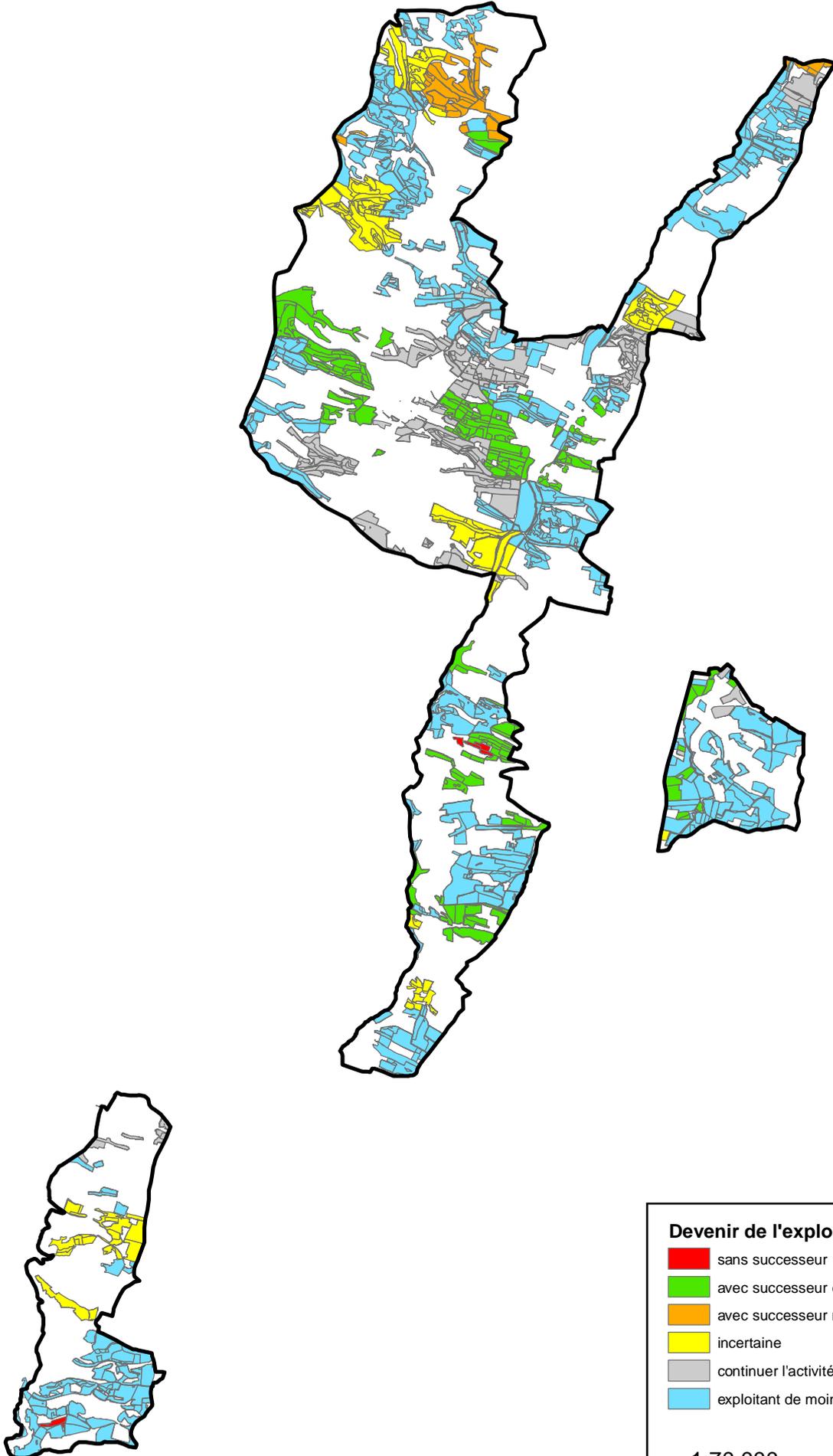
En se projetant en 2011, la répartition est sensiblement la même.



Les prairies et les landes suivent le profil général avec une répartition à peu près équilibrée entre les exploitants avec un successeur éleveur, ceux qui vont continuer et ceux dont l'avenir de l'exploitation est incertain.

Deux facteurs peuvent expliquer le taux important d'éleveurs qui souhaitent continuer d'exploiter après 60 ans. D'une part, certains sont sans succession et souhaitent ainsi garder le plus longtemps possible un outil de travail performant. D'autre part, tous les éleveurs ne pourront pas justifier de cotisations suffisantes pour un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.

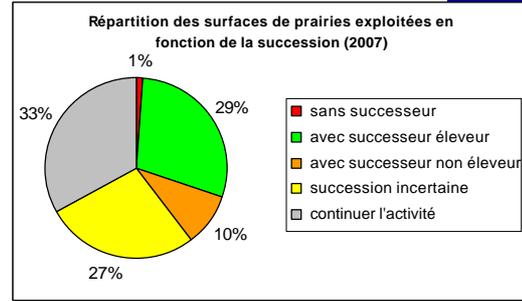
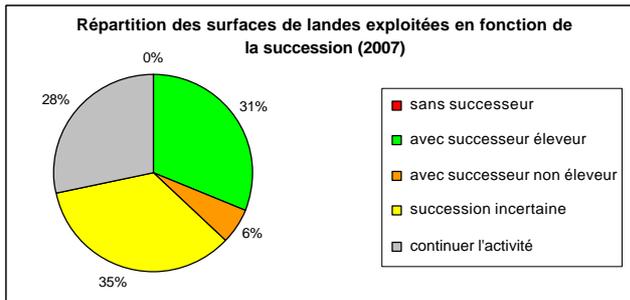
Devenir des exploitations



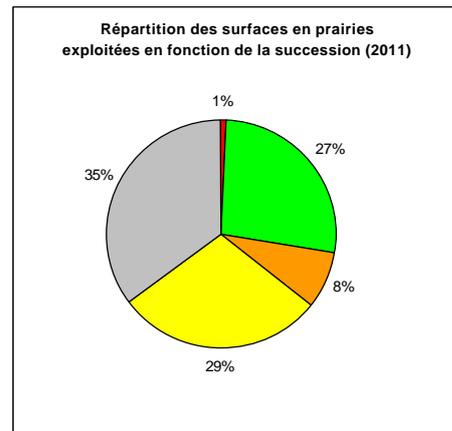
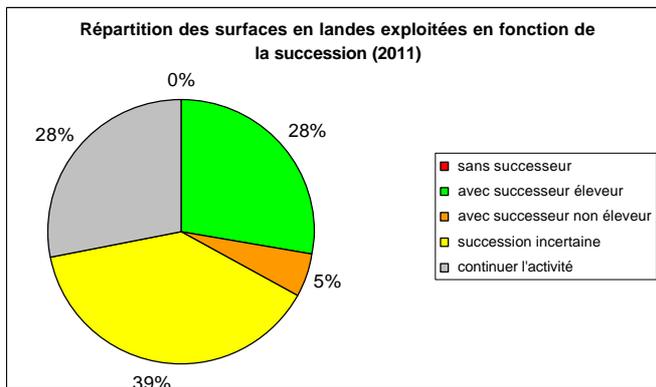
Devenir de l'exploitation (2007)

-  sans successeur
-  avec successeur éleveur
-  avec successeur non éleveur
-  incertaine
-  continuer l'activité
-  exploitant de moins de 55 ans

1:70 000



La projection à 2011 fait apparaître une différence pour les surfaces en terres qui seront à 39 % gérés par des éleveurs dont la succession est incertaine.



3. Les conséquences pour le territoire : de fortes disparités

La traduction cartographique de ces données montre des disparités en fonction des secteurs du site NATURA 2000.

La zone Est est la moins touchée par le vieillissement et les questions du devenir des exploitations. Seul un exploitant a un devenir incertain, deux exploitants souhaitent continuer au delà de 60 ans et deux ont un successeur éleveur.

Au niveau de la zone Sud, une exploitation possédant une parcelle n'a pas de successeur. La situation est plus complexe pour le cœur de ce sous-site car deux exploitations ont un devenir incertain. Deux exploitants vont continuer leur activité : un retraité sur ses parcelles de subsistance et une société.

A l'horizon 2011, une exploitation supplémentaire basculera dans la catégorie des plus de 55 ans en souhaitant continuer son activité.

Les deux exploitants de la zone centrale ayant plus de 65 ans ont des devenirs d'exploitation différents. Pour l'un, la succession semble être assurée par un non-éleveur ce qui menace des milieux naturels de retournement et de mise en culture. Pour l'autre, la stratégie de garde patrimoniale fait que l'activité d'élevage va perdurer.

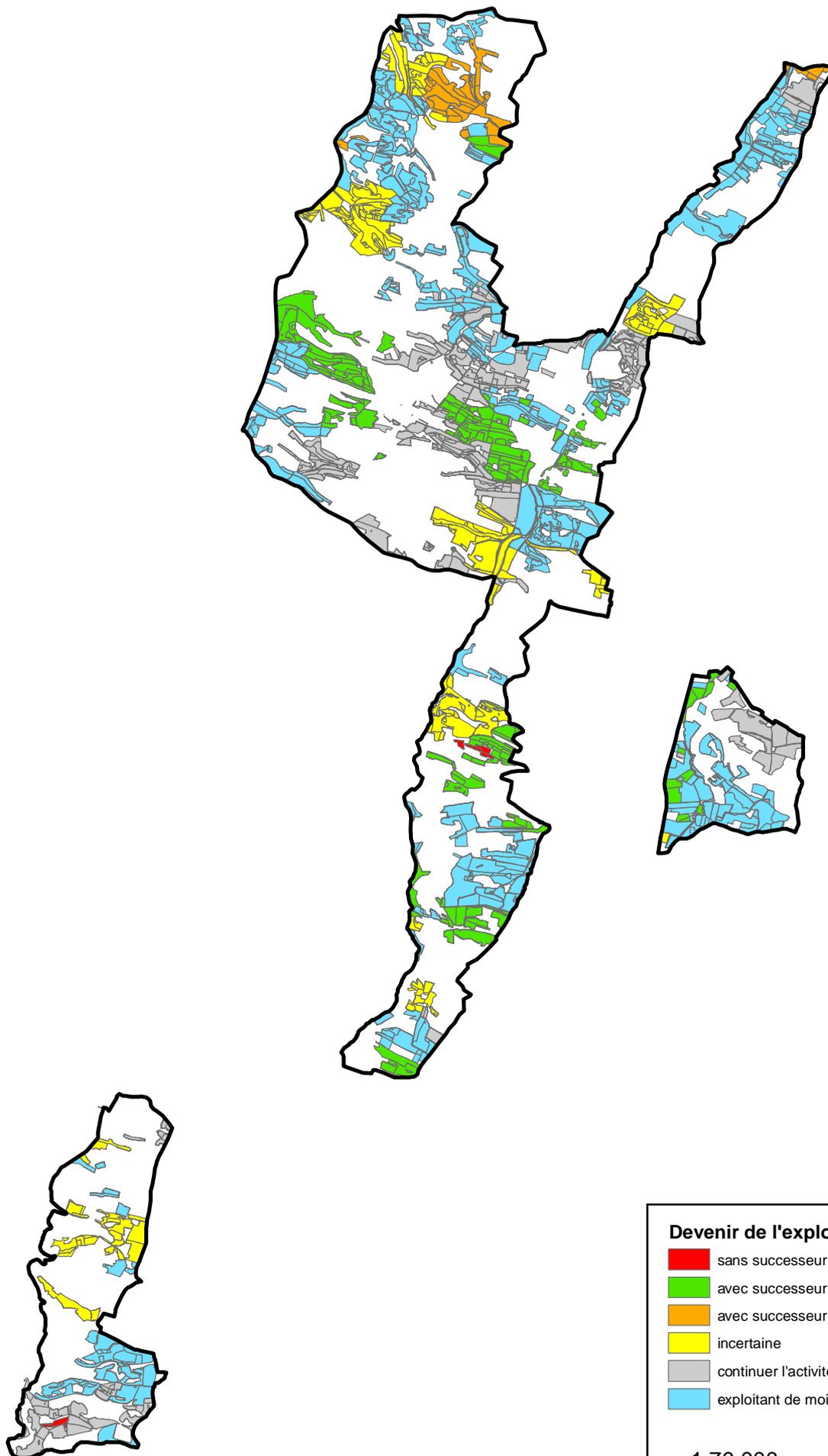
Cinq unités dont l'avenir est incertain se détachent. Elles se situent principalement sur les communes de Faget-Abbatial, Simorre et Villefranche.

En 2011, une sixième exploitation vient se rajouter au niveau de Bectave-Aguin qui compte à l'heure actuelle des parcelles sans succession.

Carte 4 : Devenir des exploitations en 2007

Carte 5 : Devenir des exploitations en 2011

Devenir des exploitations



F. Les stratégies d'évolution

En intégrant les différentes données relatives aux propriétaires et aux exploitants, les stratégies suivantes se dégagent :

1. Conserver l'exploitation

a) Continuer l'activité agricole au delà de 60 ans

Dans ce cas, le troupeau sera maintenu ou diminué. Les milieux herbagers les moins accessibles seront abandonnés.

b) Concilier garde patrimoniale et gestion

Cette stratégie concerne également les parcelles de subsistance. Il s'agit avec la réforme de la PAC et la mise en place des DPU de trouver sous quelle forme valoriser le patrimoine en maintenant un entretien minimal des terres.

c) Gestion délégué à un éleveur

Les termes de la contractualisation doivent être appréciés dans un cadre plus ouvert que le fermage actuel pour répondre aux différentes attentes.

2. Vendre ou louer l'outil de production à un agriculteur

Le devenir des milieux dépendra principalement du système d'exploitation mis en place par le successeur : reprise par un éleveur ou non.

3. Vendre à un non agriculteur

a) Abandon de l'activité agricole

Les terres sont généralement déclassées à la MSA pour ne pas payer de cotisations et non entretenues

b) Gestion du milieu par des « animaux de compagnie »

IV. Recensement des besoins et des freins au maintien et au développement de l'élevage

A. Quels sont les besoins des éleveurs en activité ?

Ils sont de trois ordres.

1. Accessibilité aux droit bovins

Les éleveurs soulèvent le problème d'accès à la prime au maintien de troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) que ce soit des droits définitifs ou temporaires. Au vu des réponses des éleveurs enquêtés, il y aurait un manque de 50 droits au minimum.

D'une part, la situation départementale (déficit d'offres par rapport aux demandes) ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes. La création d'une nouvelle priorité départementale liée à la localisation dans un site NATURA 2000 n'a pas permis de résoudre ce problème (rang 7 des priorités) Le problème ne concerne pas les jeunes agriculteurs qui ont un accès prioritaire aux droits mais les éleveurs qui augmentent ou ont augmenté leur cheptel. Pour certains ce déficit s'avère récurrent depuis plusieurs années alors que le troupeau ne subit pas de modifications.

D'autre part, les critères d'attribution excluent les éleveurs de plus de 55 ans. Hors ce phénomène, déjà présent, va aller en s'accroissant au vu des conclusions de l'enquête (souhait de continuer au delà de 60 ans) et ce d'autant plus que certains éleveurs âgés de moins de 55 ans ne voient pas leurs besoins satisfaits.

2. Accessibilité aux MAE

Alors que les mesures agri-environnementales (MAE) mises en œuvre via les CTE permettaient d'avoir une réflexion à l'échelle de l'exploitation et du fonctionnement global des surfaces herbagères, ce n'est plus le cas actuellement où l'accès se restreint au périmètre NATURA 2000. Même si certaines exploitations sont entièrement incluses dans le site, la majorité ne s'y trouve que pour partie. Ceci s'explique par le fait que le périmètre NATURA 2000 inclut principalement le coteau rive droite des rivières (Lauze, Gimone, Arrats). Hors une exploitation typique possède des îlots « à cheval » : c'est à dire rive droite et rive gauche.

3. Aménagements parcellaires : clôtures et points d'eau

Les éleveurs font également remonter des besoins en terme de clôtures et de points d'eau. Pour la reprise de parcelles, il est nécessaire de mettre ou de remettre en place des clôtures afin d'assurer leur bonne gestion. Parfois, les dégâts provoqués par le passage de gros gibiers nécessite la réfection des clôtures existantes.

D'autre part, la zone de coteaux accidentés rive droite souffre d'un déficit en eau notamment pendant la saison estivale ce qui pose des problèmes de gestion des troupeaux sur ces milieux herbagers. Cette situation se traduit par la nécessité d'apporter de l'eau par tonne à eau ou des déplacements de troupeau entraînant une augmentation du temps de travail et des coûts d'exploitation.

Ces équipements apparaissent fondamentaux pour la bonne gestion des milieux et leur ré-intégration dans une exploitation.

B. Quels freins ?

1. Manque de moyens financiers

Les investissements nécessaires tant pour l'acquisition d'un outil de travail viable que l'adaptation des structures (mises aux normes) ou l'amélioration des conditions de travail sont trop importants pour la majorité des exploitants.

Les éleveurs en fin de carrière ou locataires des bâtiments ne souhaitent pas investir pour moderniser l'exploitation.

2. Difficulté de la gestion au quotidien des charges administratives

Les exigences vis à vis de mise en place de l'éco-conditionnalité sont perçues comme trop importantes au regard du ratio temps passé / rémunération. Ces tâches se cumulent dans le cas d'exploitation polyculture élevage (plus de 70 % des exploitations de la zone).

3. Des conditions de reprise difficiles : les principaux blocages

a) Le bail : objet de controverse

Les cédants et certains propriétaires non agriculteurs ne souhaitent pas s'engager par un bail car ils ont le sentiment d'être dépossédés de leurs biens : « on est piégé, on ne peut plus faire ce que l'on veut, on ne peut pas reprendre ses terres ». Hors cette position se révèle contradictoire car ils sont généralement eux-même fermiers. D'où une nécessité de s'entendre sur les conditions de reprise des terres.

b) Le prix du foncier

Bien que n'apparaissant pas dans les réponses apportées par les futurs cédants, la vente est une des stratégies possible et adoptée. Il s'agit alors de réaliser son capital dans les meilleures conditions ce qui entraîne plusieurs évolutions possibles : vente de l'ensemble de l'exploitation ou de la maison d'habitation à un tiers non agricole, vente de parcelles en terrain à bâtir ... Il n'y a pas de possibilité d'installation que ce soit dans un cadre familial ou non.

V. Propositions d'actions

Le groupe de travail s'est réuni le 29 mars. Après la présentation des résultats, les participants ont travaillé sur plusieurs pistes d'actions et les outils à mobiliser.

A. Démarche transmission-reprise

1. Animation territoriale

Elle se décline en 3 étapes :

- Connaissance des propriétaires et des gestionnaires
- Recueil des attentes des différentes parties
- Mise en relation et en adéquation entre les besoins et les attentes

2. Mobilisation des outils existants

Différents outils existent et peuvent être mobilisés pour répondre à la demande. Par exemple, le Répertoire Départemental à l'Installation permet de faire le relais entre les cédants et des repreneurs potentiels.

Plus spécifique, l'Association foncière pastorale peut être une formule intéressante à expérimenter dans le cadre de la reprise de parcelles en déprise. Elle consiste en une association de propriétaires fonciers louant leurs biens sous forme d'un bail rural ou celle d'une convention pluriannuelle de pâturage.

3. Mutualisation des expériences

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac travaille au projet d'offrir aux exploitants en démarche de cessation d'activité une valorisation de leur exploitation et répondre ainsi aux besoins de surface fourragère des éleveurs de manière temporaire (perte de fermage, transhumance) ou de manière transitoire dans le cadre d'une installation, pré-installation etc....

Cette expérience locale peut servir de démonstration pour mobiliser les différents acteurs.

B. Revalorisation du critère NATURA 2000 dans l'attribution de la PMTVA

La demande locale est faible au regard du département mais l'impact localement très important pour les exploitations concernées. C'est pourquoi il est proposé de prioriser le critère NATURA 2000 lors de l'attribution des PMTVA.

C. Projets de zonages pour la mise en œuvre des MAE

En 2007, une nouvelle programmation de MAE dite territorialisées se met en place. Deux projets sont proposés :

- Une zone MAE territorialisée Natura 2000 élargie aux zones fonctionnelles des exploitations agricoles (notamment **zone creuse** entre Faget-Abbatial et Semezies-Cachan),
- Un territoire MAE territorialisés DCE sur le périmètre de cohérence comprenant le bassin versant de la Lauze et de la Gimone en amont de Saramon.

Ces deux projets traduisent la mobilisation des élus, responsables professionnels et acteurs locaux du site exprimée lors de la réunion du Comité de Pilotage de la Lauze. Les personnes présentes lors de cette réunion se sont engagées à relayer ces deux demandes auprès des décideurs institutionnels.

D. Intégration dans le Plan Ovin

Initié par le Syndicat Ovin et financé par le Conseil Général, le Plan Ovin a pour objectif de reconquérir des zones en déprise avec une exigence « agriculture durable et qualité ». Il se traduit sous forme d'investissements à la reprise du pâturage sur des parcelles en déprise : aide aux clôtures, et dans certains cas, aménagements de point d'eau.

Si la phase de test s'avère concluante, cette opération pourra s'ouvrir à d'autres types d'élevage.

E. Amélioration des conditions de travail

Le maintien de l'élevage passe par une évolution des conditions d'exercice de cette activité. Au volet « aménagements parcellaires » qui facilitent notamment les manipulations des troupeaux, s'ajoutent des alternatives comme l'association ou le groupement d'employeur.

F. Filières et débouchés : des évolutions à apporter ?

Contrairement à l'Ouest de la France qui a développé un système naisseur-engraisseur, la filière gersoise dépend très fortement de l'aval (environ 80 % à destination de l'Italie). Mis à part le veau rosé et le veau sous la mère, il n'existe pas de filière spécifique valorisant la transformation locale du bétail. Cette situation présente certes des désavantages mais la diversification traditionnelle polyculture-élevage permet de lisser les « à-coups » d'un atelier sur l'ensemble des productions.

G. Les nouveaux arrivants et le monde agricole : un dialogue à instaurer pour mieux se connaître

L'achat de foncier par des propriétaires non agricoles soulève des questions par rapport à leur positionnement vis à vis à l'activité agricole. Les attitudes et les stratégies varient en fonction des personnes. Il est nécessaire d'informer les nouveaux arrivants des activités inhérentes à ce territoire et de la nécessité d'une activité agricole et notamment d'élevage pour garder un environnement et un paysage de qualité.

H. Conclusion : un constat partagé autour de la nécessité d'une animation soutenue

Afin de transmettre les exploitations d'élevage et de ré-intégrer les parcelles sorties du système agricole, il est proposé une démarche d'animation territoriale forte qui s'attachera à :

- Connaître les propriétaires et les gestionnaires
- Recueillir les attentes de chacun
- Mettre en relation et établissement de partenariats de gestion
 - o Soit en confortant les éleveurs encore en place
 - o En l'absence de potentiel de reprise locale : mise en place de nouveaux types de partenariat de gestion et d'installation de nouveaux acteurs locaux

Différents outils peuvent être mobilisés pour venir appuyer cette démarche :

- la Mise en relation avec l'appui du
- le Répertoire Départemental Installation,
- les MAE territorialisées,
- un appui aux éleveurs pour répondre aux exigences réglementaires et dédramatiser cette question,
- la mutualisation d'expériences,

- l'information et la veille assurée pour et auprès des éleveurs de la zone grâce aux permanences NATURA 2000.

Enfin la mobilisation des élus et des professionnels doit permettre d'appuyer cette démarche et notamment la mise en place des MAE territorialisées sur la zone NATURA 2000 élargie au bassins versants de la Lauze et à l'amont de la Gimone.

VI. Conclusion

76 agriculteurs ont une activité d'élevage sur le site NATURA 2000 de la Vallée et des Coteaux de la Lauze, majoritairement associée à de la polyculture. Les exploitations, essentiellement individuelles et détenues par des agriculteurs de la tranche 40-54 ans, gèrent les trois quart des surfaces herbagères (prairies, landes, fourrés). Le reste se partage entre gestion par propriétaire, gestion précaire par les agriculteurs ou abandon.

Les projections à cinq ans montrent un vieillissement de la population agricole qui souhaite majoritairement continuer d'exploiter au delà de 60 ans. Les exploitants développent trois stratégies principales :

- Continuer l'activité
- Louer ou vendre à un agriculteur
- Vendre à un non-agriculteur

Les stratégies décrites peuvent très fortement évoluer en fonction des conditions macro économiques tels que les évolutions de la PAC et des débouchés de la filière naisseur, filière principale à l'heure actuelle.

Deux pistes sont évoquées par le groupe de travail :

- le découplage total associé à l'arrêt de l'élevage par les personnes ne réalisant pas les mises aux normes, entraînera une augmentation de surfaces en herbe. L'enfrichement sera inéluctable car les exploitants en place seront dans l'impossibilité de reprendre toutes les surfaces.
- De nouvelles formes d'organisation et de structuration permettront à l'agriculture et à l'élevage d'être pérennisés sur ce territoire, notamment via des potentiels d'installation progressive, ou nouvelles formes d'installés et d'installations

Les réflexions menées par le groupe de travail ont permis de dégager un consensus autour de la nécessité d'une animation territoriale forte afin d'assurer la transmission et la ré-intégration des milieux herbagers au sein d'exploitations.

Plus globalement, il est indispensable de suivre l'évolution des stratégies et d'analyser les conséquences sur la gestion des milieux naturels, les dynamiques et l'état de conservation des habitats naturels.



Annexes

Date de la visite : ... / ... / Reçu par : N° dossier : 032 / 06 / ...

Source du contact : Réunion MSA / ADASEA charte locale à l'installation DICA diagnostic Pays Pré retraite Autre
 dérogation retraite demande spontanée réunion d'information Chambre d'Agriculture / JA droits à prime installation JA

► **Etat Civil**

Le cédant N° pacage : 032..... N° SIRET :

Nom : Prénom : Date de naissance: __/__/____

Lieu-dit : Ville :

Tél: __/__/____/____/____ Port: __/__/____/____/____

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Statut : Chef d'exploitation à titre principal à titre secondaire non exploitant depuis le : Double actif Entreprise Travx Agri

Le conjoint Date de naissance : Situation professionnelle :

Les enfants Nombre :

| Nom | Prénom | Sexe (M/F) | Date de naissance | Situation professionnelle | Intéressé par la reprise (OUI/NON) |
|-----|--------|------------|-------------------|---------------------------|------------------------------------|
| | | | | | |

► **L'exploitation** Adresse du siège : Ville :

Forme juridique

Exploitant individuel

Associé de société EARL SCEA GFA GAEC Nom société : Nombre d'associés :

| Nom - Prénom des associés | Date de naissance | Statut et lien familial |
|---------------------------|-------------------|-------------------------|
| | | |

≠ Nombre d'UTAF : ≠ Nombre de salarié(s) permanent(s) : ≠ Groupement d'employeur : ≠ Office de Gestion :

≠ **Production principale** : Céréales et autres GC polyculture (cult, vig) polyculture/hors sol polyculture/élevage
 polyculture/élevage/vigne élevage laitier élevage viande hors sol viti dominante maraîchage/horticulture tourisme et autre

Type d'élevage : bovin ovin autre **Circuit commercialisation** : Vente Directe Coopérative Négoce

≠ **Engagement** : CAD oui/non - CTE : oui/non **Engagement PHAE** : OUI/NON autre (ICHN...) :

► **Moyens de production**

Foncier SAU : ha dont fermage : ha dont FVD : Surface irriguée : ha
SFP : ha dont prairie naturelle :ha

Morcellement : pas morcelé peu morcelé morcelé très morcelé

Travail du sol

Autonomie partielle totale Utilisation CUMA partielle totale Entreprise partielle totale

Préciser le type de travaux :

Bâtiments

| Type de bâtiment | Capacité |
|------------------|----------|
| | |

PMPOA : pas concerné en conformité dossier en cours => type de travaux :

Organisme référent : EDE Maison de l'Elevage groupement de producteurs CCGA Chambre d'Agriculture

Agent et ≠ :

► **Système de productions**

| | Production | Nb ha | Nb animaux | Réf DAP (PCO, PMTVA, quota laitier) | Filière commerciale | Commentaires |
|-----------|--|-------|------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|
| Végétales | Fourrages annuels Fourrag temporaires Fourrag permanents | | | | | |
| Animales | Bovins ovins | | | | | |

Montant DPU :

Montant droits jachère :

► **Le devenir de l'exploitation**

souhait de l'exploitant

Année de départ envisagée :

?? **Projet privilégié** : (ne cocher qu'une case)

- continuer d'exploiter
- céder à mon conjoint plus jeune (pour années)
- installation fils/fille à titre principal (reprise directe ou association temporaire puis reprise)
- fils/fille déjà installé (avec moi à côté) : prendra ma suite à titre principal
- reprise par fils/fille en double activité, en limitant ce qui prend trop de temps
- céder à mes enfants non agriculteurs, qui feront ce qu'ils voudront
- louer ou vendre à des voisins
- céder à un jeune agriculteur qui pourrait s'installer hors cadre familial
- intégrer progressivement un associé non familial sur l'exploitation
- rendre les fermages et garder le reste comme "parcelle de subsistance"
- boisement
- friche
- autre cas (préciser).....

Concernant l'élevage :

- en diminution
 - maintenu
 - transmission à un autre éleveur
 - arrête
- date prévue :

Mode de gestion des prairies :

.....
.....

| |
|--|
| Repérage Carto ?? Localisation du parcellaire ?? Préciser statut : reprise, abandon, parcelle de subsistance ... |
|--|

Patrimoine

| A céder (foncier, bâtiments, habitation, cheptel, matériel, stocks) | Mode de cession (bail, vente, CMD mixte, autre) | Conservé | Commentaires |
|--|---|----------|--------------|
| | | | |

?? **Inscription RDI** : Oui Non NSP

► **Observations :**

Remise du guide : Oui Non

► **A l'attention du conseiller : sujets abordés :**

- fermage, CMD, donation
- réglementation des structures / cession
- transfert d'engagements (CAD, prêts bonifiés)
- aides éventuelles au repreneur (JA, ACG,...)
- cessation d'activité, stocks
- transfert de références de production. (quota, PMTVA, PCO, DPU...)
- aides aux cédants (ATE, Préretraite, PIDIL...)
- Répertoire Départ Installation
- CEFI
- retraite
- autre

Délais contacts :

Fiche Chef d'exploitation

Date : N° INSEE : N° pacage : 032.....

Le chef d'exploitation (ou associé de société exploitant) :

Nom Prénom : Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : __ / __ / __ / __ / __ Adresse siège exploitation :

Structure de l'exploitation :

Individuelle Société Nom de la société

Les associés de la société:

| Nom Prénom | Age | Statut (ANE, Associé) |
|------------|-----|-----------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Le chef d'exploitation : Double-activité : oui non Nature :

Existence d'une ETA : Caractère principal (BIC) : oui non Caractère secondaire (BA) : oui non

Main d'œuvre : Salarié permanent MO occasionnelle saisonniers

Situation de famille :

Célibataire Marié Concubin Veuf Divorcé Age du chef d'exploitation :

Le conjoint : Age : Situation professionnelle :

Les enfants :

| Prénom | Sexe | Age | Activité/Formation | Intérêt reprise |
|--------|------|-----|--------------------|-----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Systèmes de production :

Céréales et autres grandes cultures Polyculture/hors sol Hors sol Maraîchage/horticulture

Viti dominante Elevage laitier Elevage viande Polyculture/Cultures spéciales

Polyculture(Cult, Vig) Polyculture élevage (Vig, Cult, Elev) Tourisme Autre :

Activité complémentaire :

Engagement :

CTE : O/N CAD : O/N PHAE : O/N Autres : ICHN,

Moyens de production

Foncier SAU : ha dont fermage : Ha dont FVD :

..... Surface irriguée : ha

SFP : ha dont prairie naturelle :ha

Morcellement : pas morcelé peu morcelé morcelé très morcelé

Travail du sol

Autonomie partielle totale Utilisation CUMA partielle totale

Entreprise partielle totale

Préciser le type de travaux :

Bâtiments

| Type de bâtiment | Capacité |
|------------------|----------|
| | |

PMPOA : pas concerné en conformité dossier en cours => type de travaux :

Organisme référent : EDE Maison de l'Elevage groupement de producteurs CCGA
 Chambre d'Agriculture

Agent et ~~☒~~ :

Systeme de productions

| | Production | Nb ha | Nb animaux | Réf DAP (PCO, PMTVA, quota laitier) | Filière commerciale | Commentaires |
|-----------|---------------------|-------|------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|
| Végétales | Fourrages annuels | | | | | |
| | Fourrag temporaires | | | | | |
| | Fourrag permanents | | | | | |
| Animale | Bovins | | | | | |
| | ovins | | | | | |

Montant DPU : **Montant droits jachère** :

| |
|---|
| Repérage Carto Localisation du parcellaire Préciser statut : reprise, abandon, parcelle de subsistance... |
|---|

Les besoins

| | |
|-----------------------------|--|
| Aménagements parcellaires ? | |
| Aménagements de bâtiments ? | |
| Surfaces suffisantes ? | |

Projet prévu : Agrandissement/voisin Installation enfants SAFER ou vente
 Installation tiers Reprise conjoint Vente SAFER

Observations et autres :

Suite à donner :

Résumé

Le site NATURA 2000 de la Vallée et des Coteaux de la Lauze présente une activité d'élevage qui a développé et maintenu des milieux herbagers remarquables : landes à orchidées, prairies...Le problème de son devenir se pose.

A l'heure actuelle, 76 agriculteurs ont une activité d'élevage, majoritairement associée à de la polyculture. Les exploitations, essentiellement individuelles et détenues par des agriculteurs de la tranche 40-54 ans, gèrent les trois quart des surfaces herbagères. Le reste se partage entre gestion par propriétaire, gestion précaire par les agriculteurs ou abandon.

Les projections montrent un vieillissement de la population agricole qui souhaite majoritairement continuer d'exploiter au delà de 60 ans. Les exploitants développent trois stratégies principales :

- Continuer l'activité
- Louer ou vendre à un agriculteur
- Vendre à un non-agriculteur

Les stratégies décrites peuvent très fortement évoluer en fonction des conditions macro économiques.

Les propositions faites par le groupe de travail ont mis en avant la nécessité d'une animation territoriale forte afin d'assurer la transmission et la ré-intégration des milieux herbagers au sein d'exploitations.

Il sera indispensable de suivre l'évolution des stratégies et d'analyser les conséquences sur la gestion des milieux naturels, les dynamiques et l'état de conservation des habitats naturels.

Mots-clés

site NATURA 2000 de la Vallée et des Coteaux de la Lauze
élevage bovin et ovin
habitats naturels
lande à orchidées
prairie
état de conservation
vieillessement de la population
lutte contre la déprise
transmission
installation
mobilisation des acteurs locaux
projet territorial
stratégies d'évolution